

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 mars 2018 à 20 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 29 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SAINT CLAIR SUR LES MONTS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Mario DEMAZIERES.

Présents : Mario DEMAZIERES, Corinne GALLAIS, Thierry LECARPENTIER, Christophe CLEMENT, Bertrand DELERUE, Dominique DUHAMEL, Anne-Marie GERVAIS, Daniel LEBLE, Alain LEMIEUX, Claudine RAILLOT, Frédéric SIMON, Thierry VALLEE, Jean-Pierre VASSELIN, Xavier MONTREUIL.

Absent excusé : Frédéric FERCOQ.

Madame Corinne GALLAIS a été élue secrétaire.

Procès-verbal

Le procès-verbal du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

D 01/18 – Compte Administratif 2017

Monsieur Le Maire expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'adopter le compte administratif avant le 30 juin 2018, après transmission au préalable du compte de gestion établi par le comptable public.

Il précise que le résultat du compte de gestion du Receveur est conforme à celui du compte administratif.

Désigner un président de séance car le présent de l'assemblée délibérante à obligation de se retirer au moment du vote

Après avoir examiné en détail le compte administratif 2017, le conseil municipal de Saint Clair sur les Monts décide :

- d'arrêter le compte administratif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses à 288 536.73 euros
- Recettes à 333 279.73 euros

Soit un résultat de l'exercice de 44 743.00 euros

L'excédent reporté est de 111 500 € soit un résultat de clôture 2016 de 156 243.00 euros.

Section d'investissement :

- Dépenses à 166 400.43 euros
- Recettes à 206 429.24 euros

Soit un résultat de l'exercice de **40 028.81 euros**

L'excédent reporté est de 37 114.28 € soit un résultat de clôture 2017 de 77 143.00 euros arrondie à l'euro près.

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 02/18 – Compte de gestion 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'adopter le compte de gestion établi par le comptable public.

Monsieur Le Maire certifie que le compte de gestion 2017 dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune de Saint Clair sur les Monts,

Il propose au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

Par délibération, le conseil municipal adopte le compte de gestion 2017 du receveur.

Adopté à l'unanimité

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 03/18 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 37 114,28 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 146 863,32 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 40 028,81 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 44 743,00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 191 500,00 €

En recettes pour un montant de : 154 546,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 156 243,00€

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 04/18 – Subventions communales

Après discussion et par délibération, il décide d'accorder pour 2018 les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale (657632)	5 000 €
Coopérative scolaire Classe de découverte (657358)	1.200 €
Anciens Combattants (65738)	325 €
La ligue contre le cancer Rouen (65738)	30 €
Club des Anciens (65738)	325 €
Souvenir Français (65738)	50 €
Présence Cauchoise (65738)	500 €
Football Club Saint Clairais (65738).....	1 500 €
CALC (65738)	425 €
Association Gymnique Saint Clairais (65738)	170 €
Association Maison Hôpital d'Yvetot (65738)	50 €
Cercle d'Etudes du Patrimoine Cauchois (65738)	50 €
UDAF (65738)	50 €

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 05/18 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le choix de déterminer le produit attendu des taxes directes locales.

Ce produit est déterminé en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget défini par la commune.

Dans un souci de lisibilité, le conseil a donc décidé, pour cette année encore, de maintenir ses taux auxquels s'ajouteront ceux du département soit :

Taxe d'habitation : 9.36 %

Taxe foncière (bâti) : 8,14 %

Taxe foncière (non bâti) : 19.98 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, de maintenir, à l'unanimité, les taux des trois taxes auxquels s'ajouteront ceux de Département

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 06/18 – Budget Primitif 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'adopter le budget primitif avant le 15 avril 2018.

Après avoir pris connaissance en détail des propositions de budget primitif 2018, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité comme suit :

Vote par nature et par chapitre :

Section de fonctionnement :

- dépenses et recettes à 421 453.00 euros

Section d'investissement :

- dépenses et recettes à 423 417.28 euros.

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 07/18 – Prix et bons 2018 (scolaire, lauréats, maisons fleuris, jouets Noël)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur la participation octroyée aux élèves et/ou administrés :

- Bons scolaires aux élèves de 6^{ème} jusqu'à la vingtième année d'une valeur de 20 euros
- Pour les lauréats aux examens du Diplôme National du Brevet au Baccalauréat +2 :

- DNB et primo-impétrants pour autres diplômes : remise d'une clé USB ;
 - BACCALAUREATS : Bon d'une valeur de 15 euros sauf pour les primo-impétrants ;
 - CAP/BEP/BP : Bon d'une valeur de 15 euros sauf pour les primo-impétrants ;
 - BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR : Bon d'une valeur de 15 euros sauf pour les primo-impétrants.
- Prix maisons Fleuries : Bon d'une valeur de 10 à 50 €
 - Achat de jouets de Noël pour les enfants de primaire : Valeur de 20 € par enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité pour l'ensemble des bons et prix

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 08/18 – Tarif concessions cimetièrè

Monsieur le Maire donne lecture des durées des concessions et des coûts :

Concession temporaire de 15 ans	pour un coût de 75.00 €
Concession temporaire de 30 ans	pour un coût de 120.00 €
Concession temporaire de 50 ans	pour un coût de 165.00 €
Cavurne temporaire de 15 ans	pour un coût de 75.00 €
Cavurne temporaire de 30 ans	pour un coût de 120.00 €
Cavurne temporaire de 50 ans	pour un coût de 165.00 €
Columbarium temporaire de 15 ans (2 places)	pour un coût de 300.00 €
Columbarium temporaire de 30 ans (2 places)	pour un coût de 600.00 €
Dispersion des cendres	pour un coût de 30.00 €
- plaque d'identification ainsi que l'inscription déterminées par la commune est à la charge de la famille du défunt	

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2018.

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 09/18 – Augmentation des tarifs de la salle communale

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la location de la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Habitants de St-Clair sur les Monts	Prix actuel	Propositions nouvelles
1 journée	230 €	240 €
2 journées	250 €	260 €
Vin d'honneur	120 €	130 €

Habitants extérieurs		
1 journée	290 €	305 €
2 journées	310 €	325 €
Vin d'honneur	210 €	225 €

Le prix de la location du couvert complet, soit 1 €, et, en cas de casse voire de dégradations, de rembourser le prix coûtant de l'objet, conformément à la facture de l'entreprise La Bovida, fournisseur de la vaisselle et des ustensiles de cuisine.

Vin d'honneur en Garderie Scolaire (en fonction des disponibilités) à compter du 1^{er} avril 2018

Habitants de St-Clair sur les Monts	Prix actuel	Propositions nouvelles
Vin d'honneur	0 €	50 €
Habitants extérieurs		
Vin d'honneur	0 €	70 €

Vin d'honneur salle des fêtes (en semaine et en fonction des disponibilités)

Habitants de St-Clair sur les Monts	Prix actuel	Propositions nouvelles
Vin d'honneur	0 €	70 €
Habitants extérieurs		
Vin d'honneur	0 €	90 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 10/18 – Participation statutaire 2018 – Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande sollicite le versement de la contribution statutaire 2018.

La contribution statutaire 2018 s'élève à **2 067 €**

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018 au compte 6554 en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le versement de la contribution statutaire au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 11/18 – Contribution 2018 – Association des Maires de la Seine-Maritime (ADM76)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation financière est indispensable pour continuer et développer certains services représentés par l'ADM76.

La contribution 2018 s'élève à **159.67 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le versement de la contribution à l'Association des Maires de Seine-Maritime.

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Réglementation de la section agglomérée de la Mi-Voie sur la RD 5

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un nouvel arrêté a été pris pour réglementer la section agglomérée de la Mi-Voie sur la Route Départementale 5.

Les limites de l'agglomération de Saint Clair sur les Monts, au sens de l'article R 110-2 du code de la route, sont fixées ainsi « La limite d'agglomération sur la RD 5 entre les PR 17+830 et 17+1026 ».

La signalisation réglementaire a été mise en place par la commune.

Arrêté portant délégation de signature – Instruction des documents d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mutation de Madame LE GOFF, une nouvelle responsable du service urbanisme a été recrutée, Mme GUILBERT Marie-Alice. Elle a pris ses fonctions le 22 janvier 2018.

Afin de poursuivre à bien ses missions pour les demandes d'avis, pièces complémentaires et modification de délais, il est nécessaire de prendre un nouvel arrêté de délégation de signature.

Achat d'ordinateurs pour la Mairie

Suite à la venue du Syndicat Scolaire au sein de la Mairie et aux travaux de réaménagement, il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement du matériel informatique :

Plusieurs devis ont été demandés :

	UGAP	CAUX FORMATIQUE		COSOLUCE (DPI)	JLPI	
Marque	LENOVO	DELL OptiPlex	DELL Vostro	ASUS	HP ProDesk	HP ProDesk
Nombre d'ordinateur	2	1	1	2	1	1
Disque dur	DD 1 To / 4 Go	SSD 256 Go / RAM 8 Go	HDD 1 To / RAM 4 Go	DD WD 1To / DDR 4-8 Go	SSD256 Go / RAM 8 Go	4 Go / 500 Go
Processeur	M 710S i3-6100	Core i5 7500 / 3,4 GHz		Cpu intel I5	Core i5 7500 / 3,4 GHz	Core i3 6100 / 3,7 GHz
Carte mère		HD Graphics 630	HD Graphics 630	Asus H81M	HD Graphics 630	HD Graphics 630
Boitier		SFF Faible encombrement	Boitier SFF		Micro tour	Micro tour
	Windows 10Pro	Windows 10Pro	Windows 10Pro	Windows 7Pro	Windows 10 Pro	Windows 10 Pro
	64 bit	64 bits	64 bits	64 bits	64 bits	64 bits
Graveur DVD	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
Ecran	LED 22"	DELL 22"	Ancien Ecran conservé	IYYAMA 22"	Samsung SE450 LED	Samsung SE450 LED
Garantie	3 ans	3 ans	3 ans	12 mois	3 ans	3 ans
Montage sur site	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Clavier et souris	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Usb Ecran				2		
Lecteur optique				Oui		
Prix TTC	1 720,80 €	2 561,32 €		2 619,96 €	2 464,85 €	
PRIX DE L'INSTALLATION	Pas d'installation	600,00 €		180,00 €	600,00 €	

Les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à rencontrer la société Caux Formatique et JLPI afin de revoir les tarifs d'installation.

Questions diverses

Adhésion à la Mission Locale

M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal que la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe a envoyé en Mairie son appel à cotisations pour l'année 2018.

Il est demandé une participation de 1,05 € pour 611 habitants, soit 641.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ne décide pas d'adhérer à la Mission Locale

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil Municipal de percevoir un montant de 430.85 euros et de 734.70 € pour le remboursement par Direct Energie concernant un trop payé sur les factures d'électricité.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'encaissement de cette somme.

Présent : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont :

Le Mardi 26 Juin 2018 à 20 h 30

Le Mardi 25 septembre 2018 à 20 h 30

Le Mardi 18 décembre 2018 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Les signatures

Mario DEMAZIERES, Maire	Thierry LECARPENTIER, Adjoint	Corinne GALLAIS, Adjointe
Christophe CLEMENT, Adjoint	Bertrand DELERUE, Conseiller Municipal	Dominique DUHAMEL Conseiller Municipal
Frédéric FERCOQ, Conseiller municipal	Anne-Marie GERVAIS, Conseillère Municipale	Daniel LEBLE, Conseiller Municipal
Alain LEMIEUX, Conseiller Municipal	Xavier MONTREUIL, Conseiller municipal	Frédéric SIMON, Conseiller municipal
Claudine RAILLOT, Conseillère municipale	Thierry VALLEE, Conseiller municipal	Jean-Pierre VASSELIN, Conseiller municipal